

LICENCE PROFESSIONNELLE

Intitulé : Commerce

Spécialité : MANAGEMENT DES ACTIVITES INTERNATIONALES DES PME-PMI (MAI)

Contacts

<p><i>Responsable de formation: Sylvie Thierry</i> 03 86 49 28 34 Sylvie.Thierry@iut-dijon.u-bourgogne.fr</p>	<p><i>Scolarité : Dante Parini 03 80 39 64 02</i></p> <p><i>Secrétariat pédagogique: Sabrina EL-MEHDI</i> 03 86 49 28 30 sabrina.el-mehdi@u-bourgogne.fr</p>
--	---

Objectifs de la formation et débouchés

1. Objectifs

La Licence Professionnelle « Commerce – spécialité : Management des Activités Internationales des PME-PMI » a pour vocation de former de futurs responsables d'encadrement en commerce international pour les PMI et PME qui seront capables :

- de **mettre en place une véritable politique d'exportation**
- **d'introduire de nouvelles compétences** permettant à l'entreprise de s'installer véritablement et durablement sur les marchés internationaux.
- d'avoir une démarche **active de prospection** de nouveaux marchés
- de **manager des équipes** pour impulser une dynamique de développement à l'exportation

L'approfondissement linguistique et les questions interculturelles sont centraux à l'approche commerciale pour permettre l'appréhension de la plupart des situations professionnelles du secteur visé.

2. Débouchés (en termes de métiers)

- Responsable de service export
- Responsable de zone géographique
- Assistant de service export,
- Gestion de clientèle export,

- Technico-commercial export sédentaire,
- Responsable d'administration des ventes,
- Collaborateurs des transitaires, des services export, des services achats,
- Commerciaux export,
- Responsable de marchés.

3. Compétences acquises à l'issue de la formation

- Les étudiants titulaires de cette licence seront aptes à occuper des postes d'encadrement en commerce international, notamment conduire des équipes dans les P.M.I. et P.M.E .
- Ils ont les compétences nécessaires pour assurer le management des démarches de progrès au sein de l'entreprise
- Ils se démarquent des ingénieurs commerciaux par une formation plus appliquée et une approche terrain des situations.

Ce profil répond tout à fait aux besoins des PMI PME confrontées aux besoins de l'exportation et qui souhaitent se développer et assurer leur pérennité.

Modalités d'admission

Selon la capacité d'accueil (27 étudiants), chaque étudiant doit impérativement avoir validé un cursus scolaire de niveau Bac + 2 : DEUG Sciences et Technologie, DEUG LEA ou LCE, DUT ou BTS du secteur industriel ou commercial, BTS Commerce International, CPGE ou 2^{ème} année de licence nouvelle formule dans le domaine scientifique ou technique général.

La formation s'adresse également à des Licences LEA et LCE du cycle classique voulant accéder à l'international professionnalisé.

L'étudiant doit avoir impérativement signé un Contrat de Qualification (ou nouveau contrat de professionnalisation). Ce contrat doit porter sur le certificat de qualification (CQPM) déjà cité.

La maîtrise de l'anglais écrit et parlé est indispensable.

Attention : le bénéfice d'un contrat de type "professionnalisation" peut être réservé aux personnes âgées de moins de 26 ans.

Organisation et descriptif des études

Cette formation par alternance est organisée en partenariat avec la branche professionnelle UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) dans le cadre de l'ITII-Bourgogne (Association regroupant l'Université de Bourgogne et les 4 Chambres Syndicales de la Métallurgie de Bourgogne).

Les étudiants sont simultanément inscrits à la Licence Professionnelle, diplôme national, et à la préparation d'un Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (CQPM), titre reconnu par la Profession. Un seul CQPM apporte les compléments spécifiques au métier choisi : *Animateur du développement commercial de la PM-PMI par l'international et l'innovation*

Les 399 heures d'enseignements académiques, que comporte la formation, sont effectuées par alternance : 1 semaine environ au centre académique à Auxerre (de début octobre à début juillet) pour 3 semaines en entreprise.

La durée du contrat d'alternance passé entre l'étudiant et son entreprise est d'une année complète.

La formation académique et la licence sont délivrées par l'Université de Bourgogne.

Deux dossiers de candidature doivent être déposés, l'un à l'IUT l'autre à la maison de l'entreprise :

Maison de l'Entreprise-Yonne
Mme Catherine RENÉ
6 Route de monéteau
BP 303
89005 AUXERRE Cedex
TEL : 03 86 49 26 20 - FAX : 03 86 46 67 15
accueil.ies@lamaisondelentreprise.com
<http://www.lamaisondelentreprise.com>

Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

Intitulé et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type examen			Total coef
	CM	TD	TP			coef CC	coef CT	coef EP	
UE1-									
Marketing international	21	21		42		CC			5
Droit du commerce international	21	21		42		CC			4
Enjeux stratégiques contemporains		14		14		CC			2
Total UE1	42	56		98	10				11
UE2 -									
Anglais LV2		21	21	42		CC			5
Fondements interculturels	14			14		CC			3
Total UE2	14	42	42	98	11				13
UE3 -									
Prospection internationale		42		42		CC			4
Négociation internationale		21	21	42		CC			5
Techniques de vente et d'achat à l'international		21	21	42		CC			5
Total UE3	14	91	28	133	15				14
UE4 -									
Gestion de projets		21		21		CC			2
Communication comportementale		14		14		CC			2
Gestion d'équipe		14		14		CC			2
Intelligence économique	14			14		CC			2
Total UE4	14	49		63	5				7
UE5		140		140	9				
Total UE5		140		140	6				7
UE6		700		700	12				
Total UE6		700		700	13				7

(* types d'examen : contrôle continu (CC) - écrit, oral / contrôle terminal (CT) - écrit, oral / épreuve pratique (EP))

La validation de la Licence Professionnelle est soumise à deux conditions :

1. La moyenne des Unités d'Enseignement (projet tuteuré et stage inclus) doit être égale ou supérieure à 10/20.

2. La moyenne de l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage doit être égale ou supérieure à 10/20.

L'évaluation des étudiants est de type «contrôle continu » sur les douze semaines de cours dispensées dans l'année.

Le projet et le stage sont évalués par l'ensemble de l'équipe pédagogique et le tuteur en entreprise de chaque étudiant.

La validation du CQPM est du seul ressort de l'AFPI-CFAI.

La présence à tous les cours est obligatoire et strictement contrôlée dans le cadre du contrat de professionnalisation.

Modalités de contrôle des connaissances

1 – Régime général

1. Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement, ou « UE ».
2. Chaque UE peut comporter plusieurs éléments, appelées ci-après « matières » ou « disciplines ».
3. Chaque matière fait l'objet d'un contrôle en cours de formation, donnant lieu à l'établissement d'une note.
4. Dans l'évaluation, chaque note sera affectée d'un coefficient précisé dans le tableau ci-dessus. Le coefficient d'une UE est la somme des coefficients de chaque matière la composant.
5. La note d'une matière peut résulter de différentes épreuves (écrites, orales, pratiques). Il appartient au Responsable de formation, en accord avec les responsables des modules, de définir en début d'année l'organisation pratique de ces contrôles (nombre, nature et poids respectifs).
6. Il y a deux sessions d'examens par an, selon la procédure ci-après.
7. La validation du diplôme se fait : soit par capitalisation des UE (sans limitation de durée), soit, au meilleur bénéfice de l'étudiant, par compensation de l'ensemble des UE selon la règle spécifique énoncée ci-dessous.

Validation par capitalisation

Une UE est validée et capitalisable dès lors que le candidat y a obtenu une moyenne (éventuellement pondérée par ses matières) égale ou supérieure à 10 sur 20, quelle que soit la session. Cette disposition est valable également pour les UE 5 (projet tuteuré) et UE 6 (stage).

Le diplôme est validé lorsque le candidat a validé toutes les UE.

Validation par compensation

Le candidat valide le diplôme par compensation s'il réunit les deux conditions suivantes :

- 1 – Moyenne académique pondérée (UE 1 à UE 4) supérieure ou égale à 10 sur 20,
- 2 – Moyenne pondérée de l'ensemble (UE 5 – UE 6) (Projet + Stage) supérieure ou égale à 10 sur 20.

Si le candidat a déjà validé des UE, les notes obtenues lors de cette validation sont reportées dans cette procédure.

Seule cette procédure permet de délivrer une mention, selon les règles habituelles.